



HAL
open science

En tirant le fil de Bonaventure de Saint-Léger dans la poésie de Mellin de Saint-Gelais

Claire Sicard, Pascal Joubaud

► **To cite this version:**

Claire Sicard, Pascal Joubaud. En tirant le fil de Bonaventure de Saint-Léger dans la poésie de Mellin de Saint-Gelais. Seizième siècle, 2018, pp.185-206. hal-02279587

HAL Id: hal-02279587

<https://hal.science/hal-02279587v1>

Submitted on 16 Nov 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

En tirant le fil de Bonaventure de Saint-Léger dans la poésie de Mellin de Saint-Gelais

Mellin de Saint-Gelais est l'auteur de plusieurs pièces adressées à une dame du nom de Bonaventure de Saint-Léger. Il s'agit de vers qui participent d'une forme de sociabilité de cour. Beaucoup sont aimables, badins et spirituels. Certains sont destinés à figurer sur le livre d'heures de la destinataire. Tous semblent conçus comme un présent, témoignage d'attachement à l'égard d'une dame qui fréquente le même milieu que le poète, la cour de France.

Saint-Gelais écrit volontiers ce genre de pièces. Il est toutefois plus rare de trouver de façon récurrente dans ses poèmes le nom d'une personnalité de la cour qui ne soit pas au sommet de la hiérarchie curiale. Il faut sans doute en chercher la raison au-delà d'une pratique purement courtoise voire de l'affection particulière que le poète a pu porter à cette dame. De fait, le nom de celle-ci, qui est clairement mentionné dans les vers et les titres donnés à plusieurs épigrammes, attire l'attention du lecteur, comme celle de l'auteur sans doute, parce qu'il est peu commun tout en étant très proche de celui de Mellin lui-même. D'un saint à l'autre, et de Léger à Gelais, les sons des noms s'entremêlent, offrant de belles possibilités de jeux onomastiques et de mise en question de l'identité. Les pièces qui exploitent ces pistes dépassent alors le cadre d'une aimable pratique de cour pour produire un objet poétique témoignant plus profondément du projet esthétique du poète.

Il a donc paru utile de faire le point sur la présence de Saint-Léger dans les vers de Saint-Gelais en tâchant de recenser les pièces qui lui sont adressées ou qui parlent d'elle, mais aussi en soulevant les problèmes d'identification posés par l'usage de ce nom, qui peut désigner des personnes différentes, au point que l'on peut se demander si une Bonaventure n'en cache pas parfois une ou un autre – puisque ce prénom peut, à la Renaissance être aussi bien porté par un homme que par une femme.

La délimitation délicate du corpus

L'établissement d'un corpus dans l'œuvre mouvante de Mellin de Saint-Gelais n'est jamais une mince affaire. Ses poèmes circulent par la cour et par la ville, manuscrits, mis en musique, parfois imprimés dans des anthologies poétiques. Il est souvent difficile de déterminer avec certitude ce que l'on peut ou non attribuer à cet auteur et quelle leçon de ses textes – parfois retravaillés par d'autres mains – il convient de retenir. Il faut donc progresser avec prudence dans la forêt des pièces anonymes des années 1530-1550, des attributions douteuses voire contradictoires, en tenant à juste distance la tentation de rattacher à l'œuvre de Mellin toutes les pièces qui n'ont pas trouvé preneur et celle, inverse, de la réduire à une peau de chagrin.

L'identification des destinataires des poèmes n'est pas non plus toujours claire et nécessite, là encore, un examen attentif. Cela tient notamment à ce que tous les manuscrits qu'ont exploités jusqu'ici les éditeurs de Saint-Gelais pour réunir les textes du « poète éparpillé¹ » se caractérisent par le choix d'un classement générique. Cette organisation inscrit l'œuvre dans

¹ Nous empruntons cette expression au titre de l'article de Jean-Eudes Girot, « Mellin de Saint-Gelais, poète éparpillé », Martine Furno (dir.), in *Qui écrit ? Figures de l'auteur et des co-élaborateurs du texte XV^e-XVIII^e siècle*, Lyon, ENS éditions, coll. Métamorphoses du livre, 2009, p. 95-108.

la tradition de contemporains comme Marot ou Ronsard, qui ont eu le souci de publier des recueils collectifs bâtis sur ce principe. Mais il s'agit là d'une recomposition, puisque Mellin de Saint-Gelais lui-même n'a jamais manifesté le désir de recourir à ce mode de diffusion. Par ailleurs, regrouper les pièces en fonction du critère générique expose au risque de dissocier des poèmes relevant certes de genres différents mais pourtant liés par le sens, par les circonstances de leur composition ou tout simplement par un même destinataire.

Certains des copistes procédant à ce type d'intervention sur l'œuvre de Saint-Gelais semblent avoir été conscients de la déperdition d'informations liée à la recomposition qu'ils entreprennent. Ils tentent de la compenser par les titres des textes – qu'ils les créent de toute pièce, ou qu'ils les modifient pour fournir des explications contextuelles rendues nécessaires par les déplacements qu'ils opèrent. P.D.M.P., le copiste du manuscrit BnF Fr. 878 est par exemple coutumier du fait.

Pourtant, loin d'éclairer le lecteur, ces ajouts ou ces transformations peuvent l'induire en erreur. Ce sont parfois les ambiguïtés d'une tournure qui causent ces interprétations erronées. Mais le responsable du manuscrit peut aussi avoir été mal informé. C'est d'autant plus compréhensible lorsqu'il reproduit l'œuvre plusieurs années après la mort du poète, en 1558 – ce qui est justement le cas non seulement du BnF Fr. 878, composé en 1563, mais aussi de la plupart des témoins collectant les pièces concernant Bonaventure de Saint-Léger² qui nous occupent ici. Si l'on ajoute à ces premiers obstacles le fait qu'aucun des manuscrits posthumes qui ont servi de source aux éditions modernes de Mellin de Saint-Gelais³ ne contient exactement les mêmes textes, on perçoit combien l'enquête est semée d'embûches.

Or on observe que tous les recueils imprimés des œuvres de Saint-Gelais, depuis l'édition Harsy de 1574 jusqu'à celle fournie par Stone en 1993-95, en passant par celles de La Monnoye en 1719 et de Blanchemain en 1873, reprennent la classification générique imposée par les manuscrits posthumes, mais pour laquelle Saint-Gelais lui-même n'a jamais manifesté aucun goût ou intérêt. Dans les éditions La Monnoye et Blanchemain, cette organisation générique est concurrencée par une logique de traitement successif de tous les témoins connus par les éditeurs : dans les deux cas⁴, à une base fournie indirectement par le ms. BnF Fr. 878, sont ajoutés successivement, en des sections supplémentaires, les apports spécifiques de témoins secondaires, dans l'ordre adopté par ces sources, quel qu'en ait été le principe de composition. En revanche, dans la dernière publication en date des œuvres de Saint-Gelais, Stone choisit de renforcer l'organisation générique. Il annonce adopter comme texte de base le ms. BnF Fr. 878, et il poursuit en quelque sorte le travail du copiste P.D.M.P. en rajoutant dans les sections génériques établies par ce scribe les pièces de même genre figurant dans d'autres témoins. Lorsque cela lui semble pertinent, il insère ces poèmes supplémentaires après des textes de même genre avec lesquels ils lui semblent entretenir un lien. Si rien ne lui permet de faire pareil rapprochement, il se contente de disposer ces pièces à la fin de la section générique dont elles relèvent.

Cette intervention de l'éditeur moderne est indispensable dans la perspective de la composition linéaire d'un livre imprimé. Mais elle n'introduit pas moins de biais de lecture que celle des copistes de la fin du XVI^e siècle. Il arrive même qu'elle soit source d'une plus grande confusion parce que, à la différence de ces compilateurs anciens, Stone n'intervient

² Voir notre annexe 2.

³ Nous regroupons sous cet intitulé les éditions collectives fournies par Bernard de La Monnoye en 1719, Prosper Blanchemain en 1873 et Donald Stone Jr. en 1993-1995.

⁴ Ce n'est pas ici le lieu de présenter plus précisément les principes éditoriaux de ces deux ouvrages. Sans nier les différences bien réelles, tant d'approches que de matériaux exploités, entre les projets de La Monnoye et de Blanchemain, nous nous contentons de mettre en évidence un de leurs points communs qui les distingue de l'édition la plus récente des œuvres de Saint-Gelais établie par Stone.

pas sur les titres des pièces, qu'il adopte en général ceux qui se trouvent dans son témoin de base et qu'il ne remonte pas d'autres fils qui lui permettraient d'affiner ou de corriger les éléments de contextualisation des vers. Cette façon de présenter l'œuvre renforce l'impression de dispersion de corpus ayant pourtant une forme d'unité, même si elle ne se construit pas autour de la notion de genre. En somme, pour vouloir rassembler l'œuvre du « poète éparpillé », en lui imposant un schéma de pensée et un projet esthétique fort éloignés de ce qu'il semble avoir conçu, on renforce paradoxalement cet éparpillement.

C'est ce que montre de façon exemplaire l'enquête pour établir le corpus des vers de Mellin de Saint-Gelais concernant Bonaventure de Saint-Léger. Aucun des éditeurs modernes du poète ne s'est attaché à dénombrer précisément les textes qui s'adressent à cette dame ou la mentionnent. Blanchemain se contente par exemple d'indiquer que le poète « lui a dédié beaucoup de petits vers⁵ ». Lorsqu'un nombre de pièces concernant Saint-Léger est indiqué, personne ne donne le même. Ce dénombrement est d'ailleurs soumis à variation au sein d'une même édition, ce qui est vraisemblablement le signe d'une forme d'embarras en même temps que de désintérêt pour cette question jugée secondaire. Ainsi La Monnoye précise au détour d'une note de travail, rapportée par Blanchemain⁶ « cet ingénieux quatrain et les quatre suivants ont été faits pour mademoiselle de Saint Leger⁷ », ce qui a l'air de suggérer qu'il délimite un corpus de cinq textes. Mais comme il fournit cette indication en marge de la deuxième pièce d'une série commencée au quatrain précédent, il considère en réalité que ce sont six épigrammes qui sont destinées à Bonaventure de Saint-Léger. Plus près de nous, Stone suggère dans une des rares notes de son ouvrage⁸ qu'il existe trois poèmes adressés à cette dame, même si son propre texte mentionne quatre fois son nom au titre, en tant que destinataire des vers de Saint-Gelais. Par ailleurs, ces épigrammes se trouvent en plusieurs lieux de son édition⁹ et d'autres vers, qui relèvent du même groupement, ne sont pas repérables en tant que tels.

Au terme de l'enquête que nous avons pour notre part menée, il semble qu'en l'état actuel de nos connaissances on puisse établir que ce corpus comporte *a minima* onze pièces françaises et deux latines. Comment aboutit-on à ce résultat ?

On constate tout d'abord que six poèmes de Mellin de Saint-Gelais – deux pièces latines et, en français, deux sizains et deux quatrains – portent le nom de Saint-Léger au titre dans certains des manuscrits où ils figurent et que connaissaient les éditeurs précédents.

Les deux pièces latines sont publiées au XVIII^e siècle par La Monnoye¹⁰ puis reproduites par Blanchemain¹¹. La Monnoye ne donne pas la source à laquelle il puise ces vers latins mais il s'appuyait assurément sur le ms. BnF Lat. 8139, composé en 1564 environ. En effet, les vers latins inédits de Mellin de Saint-Gelais de l'édition de 1719¹² se retrouvent tous, et dans

⁵ Mellin de Saint-Gelais, *Œuvres complètes*, éd. Prosper Blanchemain, Paris, Bibliothèque Elzéviriennne, 1873, t. II, p. 31-32, note 1.

⁶ Rappelons que des commentaires de La Monnoye étaient portés sur l'exemplaire des *Œuvres poétiques* (Lyon, 1574) qu'il possédait. Il ne nous a pas été possible pour l'instant de consulter cet ouvrage, conservé dans le fonds Rothschild de la BnF. Nous n'avons donc pour l'heure qu'une connaissance partielle de ces notes, par ce que nous en dit Blanchemain dans son édition des *Œuvres* de Saint-Gelais. C'est sur ces propos rapportés que nous fondons ce développement.

⁷ Blanchemain, *op. cit.*, t. II, p. 32, note 3.

⁸ Mellin de Saint-Gelais, *Œuvres poétiques françaises*, éd. Donald Stone Jr., t. II, Paris, STFM, 1995, p. 44, note 1.

⁹ Stone, *op. cit.*, t. II, p. 29, 31, 44 et 47.

¹⁰ *Œuvres poétiques de Mellin de S. Gelais. Nouvelle édition augmentée d'un très grand nombre de Pièces Latines et Françaises*, éd. Bernard de La Monnoye, Paris, 1719, s.n., p. 256.

¹¹ Blanchemain, *op. cit.*, t. II, p. 307.

¹² La Monnoye, *op. cit.*, p. 255-266.

le même ordre, dans ce manuscrit¹³. Les vers concernant Saint-Léger se suivent. Il s'agit d'abord du distique qui commence « *Debuerat cui sunt bona tot praesentia Virgo*¹⁴ », intitulé « *De Bonaventura Ligerina* ». La pièce suivante, « *De eadem* », est un quatrain dont l'incipit est « *Ne ductum a ligeri ligerinae credite nomen* ».

Les quatre pièces françaises sont toutes reproduites dans les éditions modernes de Mellin de Saint-Gelais¹⁵. L'un des deux sizains, « Ce n'est d'estre leigere, non » figure sans titre dans le ms. Vaticane Reg. Lat. 1493 et dans la première section du ms. BnF Fr. 885, mais dans le ms. BnF Fr. 878, il est intitulé « De S^t Leger l'une des filles de la Royne ». L'autre, « Amour par sa mobilité » porte le titre « A S^t legier l'une des filles de la Royne sur son nom qui est bonaventure » dans le ms. BnF Fr. 842 comme dans la seconde partie du ms. BnF Fr. 885.

Deux quatrains français, enfin, précisent la destination des vers : le livre d'heures de la dame. Il s'agit d'« Amour venant en moy logger » qui apparaît dans le ms. BnF Fr. 878, sous le titre « Aux Heures de S. Leger l'une des filles de la Royne » et de « Ce Papier est moins honoré », intitulé « Sur la couverture des Heures de S. Leger qui estoit de Pappier pour les conserver » dans les manuscrits BnF Fr. 878, Vaticane Reg. Lat. 1493 et BnF Fr. 885.

Plusieurs indices engagent toutefois à considérer qu'à ces six pièces, dont le titre et souvent le texte lui-même mentionnent explicitement le nom de Bonaventure de Saint-Léger, doivent en être ajoutées d'autres.

C'est d'abord une annotation du ms. BnF Fr. 842 qui nous y invite. Ce *codex*, en effet, comporte une dizaine de commentaires en marge, d'une autre écriture que celle du copiste. Ce sont des ajouts postérieurs, mais selon toute vraisemblance d'une main du XVI^e siècle. La plupart de ces notes proposent des renvois à « un autre livre », sans que celui-ci soit plus précisément identifié. Celle qui nous intéresse figure en regard du sizain « Amour par sa mobilité », déjà mentionné, et indique qu'« Il y a quatre quatrains à la mesme en un autre livre. f. [non précisé] ».

En l'état actuel de notre dépouillement des manuscrits contenant des pièces de Saint-Gelais – ou susceptibles d'en contenir – nous n'avons pu identifier celui qui pourrait correspondre à cette description embryonnaire. Comme nous l'avons vu, deux quatrains ont un titre mentionnant explicitement Bonaventure de Saint-Léger – si nous nous limitons à ces textes, il nous en manque donc deux, par rapport au décompte de l'annotateur du ms. BnF Fr. 842. Mais si nous nous fions à La Monnoye, dans un commentaire précédemment évoqué, nous en trouvons six – cette fois donc deux de trop – dont nous allons voir qu'ils se présentent en série dans les manuscrits posthumes dont les éditeurs précédents de Saint-Gelais ont pu disposer.

Penchons-nous plus précisément sur cette piste ouverte par La Monnoye et relayée par Blanchemain¹⁶. L'éditeur des *Œuvres poetiques* de 1719 considère qu'il faut compter au corpus Saint-Léger, outre les deux quatrains précédemment mentionnés – « Amour venant en moy logger » et « Ce papier est moins honoré » – quatre nouvelles pièces. Il s'agit respectivement de « S'il vous plaisoit marquer en teste », « Mon espoir je funde et ma foy », « On a beau ailleurs me tenir » et « De la grandeur de mes affections ». De fait, ces six

¹³ La section Saint-Gelais du ms. BnF Fr. 8139 s'étend du f. 107 r^o au f. 111 v^o. Notons qu'une partie de ces mêmes pièces se trouve aussi dans le ms. BnF Fr. 8138, f. 65 v^o à 70 v^o. Les deux poèmes que nous étudions ici y figurent (f. 66 r^o). Mais ce manuscrit n'a pu être la source de La Monnoye puisque l'éditeur du XVIII^e siècle publie des pièces qui en sont absentes.

¹⁴ Les textes et les références précises des sources de l'ensemble des pièces du corpus sont données dans les annexes du présent article. Nous prenons le parti de ne pas répéter ces informations en notes.

¹⁵ On peut les trouver en particulier dans les deux éditions collectives les plus récentes, celle de Prosper Blanchemain et celle de Donald Stone Jr.

¹⁶ Voir notre note 6.

quatrains semblent constituer une série, ouverte et fermée dans certaines sources par les deux pièces portant un titre mentionnant la destinataire, et toujours disposée dans le même ordre. C'est le cas dans la leçon fournie par le ms. BnF Fr. 878, reprise par l'édition de 1574, elle-même utilisée par La Monnoye.

On peut toutefois se demander ce qui autorise ce dernier à penser que les quatrains centraux sont adressés à Bonaventure de Saint-Léger. Rien dans les vers eux-mêmes ne permet de l'assurer. L'ouvrage imprimé de 1574, qui lui fournit sa base, ne l'indique pas¹⁷. Il ne tire sans doute pas non plus cette information du manuscrit Desportes qui lui donne la plus grande partie de ses inédits. En effet, même si ce manuscrit est désormais perdu, on sait que le ms. Vienne ÖNB 10162 en est très vraisemblablement une copie. Or aucun des vers susceptibles d'avoir été adressés à Bonaventure de Saint-Léger n'y figure. On ne sait donc pas si La Monnoye s'appuie sur une source précise et fiable pour proposer cette identification de la destinataire ou s'il extrapole simplement cette analyse en se fondant sur la place de ces poèmes dans l'édition de 1574, considérant que tous les textes compris entre les deux qui sont assurément destinés à Saint-Léger doivent, en toute logique, être adressés à la même dame. L'hypothèse n'est pas dénuée d'intérêt, mais sans preuve plus solide, elle paraît hasardée.

Un témoin important, que la plupart des éditeurs précédents de Saint-Gelais ne connaissaient pas et qu'aucun n'a eu l'occasion d'exploiter de façon systématique, permet de résoudre en partie cette énigme, même si, comme souvent, des incertitudes voire des incohérences demeurent¹⁸. Il s'agit d'un manuscrit détenu en mains privées que l'on désigne sous sa côte dans l'un des derniers catalogues de vente où il a figuré, en 1936 : Belin 370¹⁹. Ce recueil, qui a pu être composé sous le contrôle du poète et auquel il est même possible qu'il ait mis lui-même la main, a été copié à la toute fin de la vie de Saint-Gelais, avant octobre 1558. Or on relève dans ce *codex* la présence d'une série de pièces concernant Bonaventure de Saint-Léger qui se trouve regroupée en un même lieu²⁰, sans distinction ni de genre ni de langue. Le nom de la dame à laquelle ces vers sont destinés est le seul critère d'unification de la section. La lecture de ce feuillet vient en grande partie valider les hypothèses formulées jusqu'ici : on y retrouve en effet les deux poèmes latins, les deux sizains et cinq des six quatrains mentionnés par La Monnoye. Celui qui manque, « De la grandeur de mes affections », figure bien dans le ms. Belin 370, mais deux feuillets plus loin²¹. L'épigramme y est présentée comme une pièce inscrite sur un livre d'heures, sans qu'il soit possible de déterminer si celui-ci a pu ou non appartenir à Bonaventure de Saint-Léger.

Outre ces pièces déjà repérées par d'autres moyens, ce « feuillet Saint-Léger » comporte également un distique, « Ces heures sont à celles à qui je suis », que François Rouget a fait valoir comme l'un des inédits offerts par le *codex*²² sans toutefois le rattacher clairement aux pièces destinées à Saint-Léger. Un quatrain, « Le mal ou la bonaventure », s'ajoute enfin au corpus. Il s'agit de la réécriture d'une pièce connue sous l'incipit « Du malheur ou bonne aventure » et attestée sous cette forme dans plusieurs manuscrits ainsi que dans une autre

¹⁷ *Œuvres poétiques de Mellin de S. Gelais*, Lyon, Harsy, 1574, p. 115-116. Les quatrains sont présentés dans une section générique dont ils constituent les pièces LIII à LIX, selon la numérotation que l'imprimé emprunte au BnF Fr. 878 qui constitue sa base.

¹⁸ Le nombre de quatrains rattachés au corpus Saint-Léger dans le manuscrit Belin 370 est en effet différent de celui qui est indiqué en marge du BnF Fr. 842. Le *codex* échoue donc à régler cette partie du problème.

¹⁹ Nous remercions le possesseur de ce précieux ouvrage de nous avoir permis de consulter cette source capitale pour la nouvelle édition des œuvres poétiques françaises et latines de Mellin de Saint-Gelais que nous préparons et qui paraîtra chez Classiques Garnier.

²⁰ Belin 370, f. 114 r° et v° : voir l'annexe 1.

²¹ *Ibid.*, f. 116 r°.

²² François Rouget, « Un poète “sans œuvre” : sur des vers inédits de Mellin de Saint-Gelais », *Studi Francesi*, n° 174, 2014, p. 530.

section du ms. Belin 370²³. Mais la version recyclée pour Bonaventure de Saint-Léger n'a été, à notre connaissance, relevée nulle part ailleurs. Malgré ce caractère inédit, François Rouget ne mentionne pas ce quatrain dans son article recensant les apports du Belin 370, peut-être parce qu'il y voit une simple variante d'un texte déjà connu par d'autres sources, même si les changements portent sur deux des quatre vers de l'épigramme, dont l'incipit.

À ce stade de l'enquête, nous obtenons donc un groupe de douze pièces, composé de deux distiques, l'un français, l'autre latin, de huit quatrains dont un latin et de deux sizains français. Un seul de ces textes ne figure pas dans le « feuillet Saint-Léger » du ms. Belin 370, sans que cela signifie forcément qu'il doit être retiré du corpus concernant cette dame. D'ailleurs, un dernier quatrain, dont Blanchemain affirme qu'il est adressé à Bonaventure de Saint-Léger, peut également être ajouté à notre liste. Il s'agit du poème qui commence « Comme en ce s' on veoit unis ensemble » et qui s'intitule « En un s^t cordelier Cardinal ». Rien dans la place occupée par ces vers dans les différents témoins où ils figurent ne semble les rattacher à notre corpus. La pièce est certes adressée à une dame mais nous avons *a priori* peu de prise pour l'identifier. Toutefois, un réseau d'indices textuels concordants nous permet d'envisager qu'il s'agisse une nouvelle fois de Bonaventure de Saint-Léger. D'abord, ce « s^t cordelier » désigne saint Bonaventure. Certes, le personnage n'est pas appelé ainsi dans le texte. Mais ce nom caché que le lecteur est appelé à retrouver, contient et recompose deux éléments de celui de la dame qui nous occupe : son prénom bien sûr mais aussi la première partie de son patronyme. Par ailleurs, saint Bonaventure est présenté en tant que « cordelier » et toute la pièce met en valeur la corde en tant que lien unificateur. Or ces images de l'unité et du lien se retrouvent dans l'une des pièces latines adressées à Bonaventure de Saint-Léger où la dame est présentée comme reliant les cœurs – terme qui, en latin, évoque dans ses sonorités celles du mot français « corde » (« *corda ligandi* »). Enfin, la dame du quatrain « En un s^t cordelier Cardinal » est présentée comme « une en qui tout bien s'assemble » et c'est aussi cette même notion de « bien » (« *bona* ») que Saint-Gelais met en évidence pour caractériser sa destinataire dans d'autres pièces où il déploie le sens du prénom « Bonaventure ». On peut donc considérer que, pour des raisons textuelles cette fois, un neuvième quatrain – et un treizième poème – peut être ajouté au groupe des vers concernant cette dame.

De qui – ou de quoi – Bonaventure est-il le nom ?

Sommes-nous d'ailleurs fondés à parler d'une seule dame ? Peut-être devrions-nous plutôt en évoquer deux car s'il est nécessaire de mener une enquête serrée pour délimiter ce corpus, force est de constater qu'il est tout aussi délicat de déterminer qui le poète a réellement en vue dans les textes qui composent le groupement.

Nous connaissons d'abord une Bonaventure, fille de Guy Vigier, seigneur de Chalonnnes, qui signe le 13 janvier 1523 un contrat de mariage avec Guy de Corbon ou de Courbon, seigneur de Saint-Léger. Elle devient alors demoiselle de Saint-Léger²⁴. Le nom « S. Leger », qui est mentionné dans les états de la maison de Claude de France pour cette même année, ne peut que la désigner. Il apparaît en première place dans la liste des filles d'honneur²⁵. Mais Claude meurt dès l'année suivante et le nom de Saint-Léger disparaît pour un temps des états des maisons des plus hauts personnages de la cour. Cette première Bonaventure de Saint-

²³ Belin 370, f. 29 v^o.

²⁴ François Alexandre Aubert de la Chenaye Desbois, *Dictionnaire de la noblesse*, t. V, Paris, 1772, p. 214.

²⁵ Ms. BnF Fr. 7856, p. 1002 (*Table des ordonnances et estats des maisons des roys, reynes, dauphins, enfans et autres princes de France*, XVII^e siècle).

Léger s'éteint quant à elle en 1554²⁶. Entre 1523 et cette date, elle a mis au monde huit enfants, dont une fille qui est également prénommée Bonaventure²⁷. Cette homonymie est bien évidemment source de confusion. Bonaventure la jeune, quatrième de sa fratrie, est sans doute née dans les dernières années de la décennie 1520 ou peut-être au début des années 1530, et elle est encore en vie en 1583²⁸.

Il est très vraisemblable que ce soit la fille et non la mère qui figure sur les états de la maison de Catherine de Médicis entre 1547 et 1555²⁹. C'est en tout cas plus que probable pour les dernières années et certain pour la dernière puisque Bonaventure de Saint-Léger mère est morte depuis un an. Nous n'avons pas trace des états de la maison de la reine de France entre 1556 et 1559, mais savons que Bonaventure de Saint-Léger la jeune n'y figure plus en 1560³⁰. C'est qu'elle est passée entre temps au service d'Élisabeth de France devenue reine d'Espagne, et a épousé un seigneur espagnol³¹.

Il est toujours difficile de dater les poèmes de Saint-Gelais. Comme nos sources les plus anciennes sont copiées à la fin des années 1550, la tâche est encore plus malaisée. Déterminer pour laquelle de ces deux dames écrit Mellin est donc bien difficile.

L'un des rares poèmes français à Saint-Léger qui semble offrir une prise ténue à une proposition de datation laisse supposer que c'est à la mère que s'adresse directement le poète. Il s'agit du sizain qui commence « Ce n'est d'estre leigere, non ». La Monnoye³² indique que le poème fait peut-être une plaisante allusion à la création de sept légions régionales composées de six mille légionnaires chacune. Cette décision, prise par l'ordonnance du 24 juillet 1534, entendait mettre fin aux désordres liés à l'emploi de fantassins mercenaires³³. Or ce sizain joue en effet de façon insistante avec les mots « legionaire », « legions » et « regions », filant la métaphore de troupes placées sous le commandement de Saint-Léger, troupes dans lesquelles sert d'ailleurs Amour.

À notre connaissance, il n'y a pas de trace de l'implication d'un membre de la famille Saint-Léger dans cette infanterie nouvellement créée. Ce n'est donc sans doute pas en référence à une situation touchant de près sa destinataire que Saint-Gelais fait cette allusion. Un jeu poétique peut toutefois justifier à lui seul le clin d'œil spirituel à cette nouveauté militaire dont on avait dû parler dans les milieux auliques que fréquentaient la dame et le poète. Saint-Gelais joue d'abord de la proximité phonétique entre « leiger » et « legions ». Avec une subtilité empreinte d'esprit de cour, il ménage dans le même temps ce rapprochement sonore et un vif contraste entre la légèreté qu'évoque le patronyme d'une part et l'impression massive et pesante associée à l'image des légions d'autre part.

Si l'on consent à voir dans ce poème une référence à l'actualité de 1534, il faut qu'il ait été composé à cette même période. D'abord, le sel de l'allusion à ce type de circonstance ne se goûte pleinement que sur l'instant. Ensuite, les espoirs qu'avait suscités la création de ces troupes furent rapidement déçus. Dès 1536, les exemples d'insubordination, de désordres, de

²⁶ *Dictionnaire de la noblesse de France, op. cit.*, p. 215. Rappelons que les femmes mariées de la noblesse étaient appelées demoiselles.

²⁷ *Ibid.*, p. 214-215.

²⁸ Sa sœur Louise teste en effet en sa faveur à cette date. Voir *Dictionnaire de la noblesse de France, op. cit.*, p. 215.

²⁹ Dans la rubrique « Filles Damoiselles » de la maison de Catherine de Médicis (ms. BnF Fr. 7856, p. 1136) on lit : « Bonaventure de Corbon damoiselle de St Leger, hors en 1560 ».

³⁰ Voir la note précédente.

³¹ Cette information nous est fournie à la fois par Brantôme, *Œuvres complètes*, t. VIII, éd. Lalanne, Paris, 1875, p. 20 et le *Dictionnaire de la noblesse de France, op. cit.*, p. 215.

³² Cité par Blanchemain, *op. cit.*, t. II, p. 46, note 2.

³³ Marie-Anne Michaux, *Histoire de la Renaissance*, Eyrolles pratique, Paris, 2007, p. 136.

débandades se succèdent et le roi cesse de faire appel aux légionnaires dès le milieu des années 1540³⁴. On imagine mal que le poète mette métaphoriquement au service de Bonaventure de Saint-Léger des légions grossières et indisciplinées, et qu'il ait pu compter Amour dans ces rangs peu glorieux. Or, si le poème a été écrit aux alentours de 1534, il ne peut s'adresser qu'à Bonaventure de Saint-Léger mère. Sa fille homonyme, quatrième des enfants issus d'un mariage contracté en 1523, est à cette date beaucoup trop jeune pour en être une destinataire susceptible d'en savourer l'esprit et le caractère badin.

Admettons donc cette datation, et l'identification de la destinataire qu'elle implique. En ce cas, le titre donné à la pièce dans le ms. BnF Fr. 878, « De St Leger l'une des filles de la Royne », soulève de nouveaux problèmes. Aucune Saint-Léger ne figure dans les listes de « Dames et Damoiselles³⁵ » ou de « Filles Françaises³⁶ » rattachées à la maison d'Éléonore pour la période 1530-1547.

On peut formuler deux hypothèses pour résoudre cette difficulté. Il est tout d'abord possible que Bonaventure de Saint-Léger mère ait bien été au service d'Éléonore en 1534, même si nous n'avons pas d'archive le confirmant. Les registres ne sont pas toujours rigoureusement tenus. Certains documents peuvent disparaître. Mais que son nom n'apparaisse jamais, alors que nous avons conservé l'intégralité des états de cette maison pour une période de dix-huit ans, fragilise pour le moins cette hypothèse.

La seconde, plus vraisemblable à nos yeux, implique la généalogie du titre de la pièce. Celui-ci figure dans le manuscrit BnF Fr. 878, copié en 1563 par P.D.M.P. – soit près de trente ans après la composition du sizain, si l'on en accepte la datation. Il est aisé d'imaginer ce titre à partir du contenu du poème qui joue sur le patronyme de la dame. Mais l'analyse de la composition des différentes sources suggère par ailleurs que P.D.M.P. a dû travailler de la façon suivante : il semble avoir consulté un témoin – qui n'est pas le manuscrit Belin 370, mais dont l'organisation est similaire à ce *codex* – et il a entrepris ce qui lui semblait, avec ses codes hérités des *Œuvres* de Marot en 1538 et de Ronsard en 1560, une véritable « remise en ordre » de cette source composée hors de toute préoccupation générique. Pour ce faire, il a consigné, dans l'ordre exact où il les repérait, toutes les pièces relevant d'un même genre, avant de passer au genre suivant, jusqu'à épuisement de la matière. On peut donc légitimement penser que, dans sa source, le sizain sans titre était suivi de tout ou partie des sept pièces composées pour le livre d'heures de Bonaventure de Saint-Léger la jeune que l'on trouve dans le feuillet « Saint-Léger » du manuscrit Belin 370³⁷. P.D.M.P. réutilise alors le titre, à peine modifié, qu'il lit en tête de la première d'entre elles. S'il est conscient d'avoir affaire à une section « Saint-Léger » dans sa base, il ne se soucie en revanche ni de la date de composition de la pièce, qu'il ignorait sans doute, ni de l'identité exacte que pouvait recouvrir ce nom, qu'il fait donc glisser de l'épigramme adressée à la fille au sizain conçu pour la mère.

Ainsi la confusion concernant l'identité réelle d'une destinataire pourtant nommée existe sans doute dès la seconde moitié du XVI^e siècle. Le nom de la dame à lui seul n'assure pas son identification lorsque la leçon des textes, ou même leur présentation et leur organisation sont laissées aux mains d'autres intervenants que l'auteur et que cette organisation peut, au même titre que le contenu du texte lui-même, susciter l'interprétation.

C'est encore ce que l'on observe en étudiant les pièces latines du corpus. Le quatrain, placé en seconde position dans toutes les sources qui présentent ces deux textes, est intitulé « *De*

³⁴ Blanchemain, *op. cit.*, t. II, p. 46, note 2. Voir aussi Léon-Clément Hennet, *Les Milices et troupes provinciales*, Paris, Baudoin, 1884, p. 20 et Marie-Anne Michaux, *op. cit.*, p. 136.

³⁵ Ms. BnF Fr. 7856, p. 1012-1014.

³⁶ *Ibid.*, p. 1014-1015.

³⁷ Il s'agit des poèmes numérotés de 5 à 11 dans notre annexe n°1.

eadem », ce qui nous invite à penser que l'ensemble de ces vers concerne la même dame. Or les jeux pseudo-étymologiques déployés par le quatrain ont d'abord l'air de faire pencher la balance en faveur d'une identification de Saint-Léger mère.

Si la famille Saint-Léger est implantée en Saintonge³⁸, comme celle de Mellin de Saint-Gelais lui-même³⁹, cette dame est originaire des bords de Loire, puisqu'elle est fille d'un seigneur de Chalonnes. Cela pourrait donc expliquer la façon dont Saint-Gelais, en jouant sur le verbe *ligare* dont il fait découler plaisamment le patronyme Léger, s'emploie lui-même à lier ce nom de femme mariée (*Ligerina*) à la Loire (*liger*) auprès de laquelle a sans doute grandi Bonaventure mère. Le poète va plus loin encore, en faisant galamment l'hypothèse que c'est en réalité le fleuve qui est issu de la dame, et non l'inverse. Si la Loire, en effet, relie les villes, le nom de Saint-Léger donne à celle qui le porte un pouvoir bien plus grand, celui de relier les esprits et les cœurs des hommes. Ce pouvoir, octroyé à la dame célébrée, fait d'ailleurs écho à celui du poète lui-même, qui crée des liens entre les sons et entre les mots pour mieux révéler l'harmonie secrète qui unit la terre, la dame et son nom. Il peut également être mis en relation avec la représentation du cordelier saint Bonaventure, précédemment évoquée, qui met en avant la faculté unificatrice de l'image sainte, comme de la dame à laquelle elle appartient. Ainsi, saint Bonaventure et Bonaventure de Saint-Léger d'une part, Saint-Léger et Saint-Gelais d'autre part, sont eux aussi liés, non seulement par la proximité phonétique de leurs noms mais encore par l'exercice de pouvoirs analogues⁴⁰. Cette entreprise poétique placée sous les auspices du lien décliné à tous les niveaux du poème crée, par contre-coup, un faisceau de présomptions en faveur de l'identification de la seule Bonaventure qui est aussi bien liée à la Loire qu'au nom de Saint-Léger, c'est-à-dire la mère – le lien de la fille avec la Loire étant, sinon absent, tout au moins plus distendu – et ce, même si Saint-Gelais s'emploie à brouiller les pistes de l'identité en superposant, comme il le fait souvent, plusieurs figures que le nom fait surgir.

Qu'en est-il alors des deux vers intitulés « *De Bonaventura Ligerina* » ? Dans ce texte, le poète joue plaisamment avec le sens du prénom Bonaventure et suggère qu'il est mal choisi puisqu'il a été donné à une jeune fille (« *Virgo* ») qui ne peut espérer plus de biens à l'avenir, dans la mesure où elle les a tous dès à présent⁴¹. De prime abord, il paraît difficile de déterminer de laquelle des deux Bonaventure de Saint-Léger il s'agit. Toutefois, il est certain que la mère, mariée depuis 1523, ne peut après cette date être désignée par le terme « *Virgo*⁴² ». Or, à notre connaissance, aucune des pièces de Mellin de Saint-Gelais n'est antérieure à la toute fin des années 1520. Il est donc probable que le distique concerne plutôt la fille, qui devait être une adolescente lorsque ces vers ont été composés. Cela placerait le moment de l'écriture au début des années 1540, datation cohérente avec ce que l'on sait de la période d'activité de Mellin de Saint-Gelais.

³⁸ Voir *Dictionnaire de la noblesse*, *op. cit.*, p. 213.

³⁹ Rappelons que les Saint-Gelais sont angoumoisins.

⁴⁰ Nous nous permettons de renvoyer sur ce point à l'un de nos articles (Claire Sicard, « Saint-Gelais prête-voix », Aurélie Delattre et Adeline Lionetto-Hesters (dir.), in *La Muse de l'éphémère. Formes de la poésie de circonstance de l'Antiquité à la Renaissance*, Paris, Classiques Garnier, « Études sur la Renaissance latine », 2014, p. 301-316), dans lequel nous avons montré, pour un corpus de pièces écrites par Saint-Gelais à la première personne cette fois, que plus le « je » du poème semble éloigné de la personne même de Mellin, plus il a l'air de faire écho à la situation du poète et, surtout, à sa conception de la poésie comme truchement et médiation. Il semble bien qu'un dispositif analogue soit à l'œuvre dans notre quatrain : en parlant de la dame qui crée des liens, tout en créant lui-même des liens, Saint-Gelais semble se mêler à Saint-Léger et, dans le temps même où il parle d'elle, dire quelque chose de lui sans pour autant mettre sa propre figure en avant.

⁴¹ Nous remercions vivement Sylvie Laigneau-Fontaine pour l'aide précieuse qu'elle a bien voulu nous apporter pour l'étude de ces textes latins.

⁴² Nous sommes reconnaissants des éclaircissements qu'Aline Smeesters nous a fournis au sujet de l'usage de ce terme.

En ce cas, l'hypothèse selon laquelle les deux pièces s'adresseraient à la même personne est fragilisée. Le titre « *De eadem* » peut avoir été donné par erreur au quatrain, même si on le trouve aussi dans le ms. Belin 370 dont on peut penser qu'il est l'un de ceux qui ont été établis sous le contrôle de Saint-Gelais. Mais il est également envisageable que, pour le poète comme pour les copistes, l'identité réelle de la destinataire de ces courtes pièces importe finalement moins que le nom qu'elles ont en commun.

Ce serait alors un indicateur que dans ces vers, simplement auliques en apparence, les enjeux poétiques et linguistiques sont plus importants qu'on l'imagine souvent. Les jeux sur les noms relèvent certes de ces mots d'esprit qui ont toute leur place dans l'univers de la cour, mais ils explorent et révèlent aussi des liens cachés dans la langue et, en ce sens, s'articulent autant et plus à un projet esthétique qu'au souci de nourrir un lien social avec une personnalité spécifique de la cour.

La pratique usuelle du recyclage de vers, dont notre corpus offre deux exemples différents et complémentaires, permet d'affiner cette analyse de la tension, capitale chez Mellin de Saint-Gelais, entre poésie de circonstance et travail de dissolution de l'identité par le langage.

Il n'aura pas échappé au lecteur que notre demoiselle de Saint-Léger porte un bien étrange prénom. S'il est plus fréquent au XVI^e siècle qu'aujourd'hui, même à cette époque il n'est pourtant pas courant. Et quand il est donné à un enfant, c'est plutôt à un garçon – comme Bonaventure Des Périers. Ce dernier adresse d'ailleurs à Saint-Gelais, en une occasion au moins, une pièce latine qui commence « *Hoc tibi Gallorum vates clarissime munus*⁴³ ». Reprenant tous les *topoi* des *xenia* des poètes du temps, Des Périers y incite son destinataire à suivre l'exemple de sa propre Muse et à entretenir le cycle du don en répondant « par retour de vers ». Faisant preuve d'humilité, il laisse entendre que la pièce de contredon attendue ne manquera pas de surpasser ce que sa propre « petite muse » (« *Musa pusilla* ») a pu produire. De fait, Mellin s'exécute et entre dans la ronde de l'échange. Mais il livre à Bonaventure Des Périers un distique quasi identique à celui qui célébrait Bonaventure de Saint-Léger. Qu'on en juge :

De Bonaventura Ligerina

Debuerat cui sunt bona tot præsentia Virgo

Non à venturis nomen habere bonis.

Mellini Sangel. de Bonaventura

Debuerat cui tot bona sunt præsentia Vates

Non a Venturis nomen habere bonis.

Une interversion de mots dans le premier vers et, surtout un glissement de *Virgo* à *Vates* – sans qu'il soit même besoin de renoncer au rappel discret du – v – de *Bonaventura* à l'initiale de cette caractérisation, et le tour est joué : la femme devient homme, la vierge poète – à moins que ce ne soit le contraire, puisque nous ne pouvons dater ces pièces avec précision. L'une et l'autre figurent dans le BnF Lat. 8139. Si le distique à Saint-Léger peut être situé aux alentours de 1540, la réponse à Des Périers a dû être composée pour sa part entre 1536 et 1543 ou 1544, durant la brève période d'activité de l'initiateur de l'échange. En ce cas, comme en ceux des pièces dont on ne sait si elles sont destinées à la mère ou à la fille, on

⁴³ En voici le texte, noté d'après le manuscrit BnF Lat. 8139, f. 111 v^o :

*Hoc tibi Gallorum vates clarissime munus
Fert Bonaventuræ Musa pusilla tui.
Scilicet hocce petax munus rem captat eandem,
Si melior dici res eadem ulla potest.
Sic dat ut accipiat magno cum fœnore pauper,
Et tenues doni nomine vendit opes.
Sic violas nostræ, sic ficus sæpe Minervæ,
Ut potiora ferat, rustica donat anus.*

Pour le développement concernant cette pièce, nous sommes redevables à Sylvie Laigneau-Fontaine, qui nous a éclairés sur son sens. Qu'elle en soit une nouvelle fois remerciée.

serait tenté de répondre peu importe : ce qui frappe avant tout, c'est que dans des vers qui mentionnent un nom et jouent avec lui en vue, apparemment, de faire une offrande individualisée propre à renforcer les liens personnels entre le poète et un(e) destinataire spécifique, le travail onomastique et plus largement poétique dissout cette intention sociale. De la même façon que Saint-Gelais s'emploie à gommer ses traces dans une esthétique de l'effacement de son identité auctoriale, il semble aussi creuser le sillon de certains noms, certes rencontrés « à l'aventure », au hasard des relations de cour, mais qui offrent pour lui une ou plusieurs prises à la superposition, à la recomposition et au feuilletage, au point que la personne disparaît à l'instant même où elle semble devoir être le plus présente.

Le cas offert par la réécriture inédite du quatrain « Du malheur ou bonne aventure », attesté dans plusieurs sources, qui devient « Le mal ou la bonaventure » dans le feuillet « Saint-Léger » du manuscrit Belin 370, met en jeu, de façon différente, une problématique analogue. Il ne s'agit plus ici de superposer plusieurs figures identifiables, mais de livrer deux versions d'un même quatrain propre à accompagner un don de gants, l'une fortement personnalisée, adressée à Bonaventure de Saint-Léger, l'autre susceptible de s'adapter de façon quasi universelle à n'importe quel puissant destinataire de ce type de cadeau, apparemment courant à l'époque⁴⁴ :

En des gantz de s' leger nommée Bonaventure

Le mal ou la bonaventure

Que j'attens entre les humains

Est au pouvoir des blanches mains

Dont ces gantz sont la couverture.

En un gant

Du malheur ou bonne advanture

Que j'attenz entre les humains,

Le pouvoir est entre les mains

Dont ces gantz sont la couverture.

La pièce, dans l'état dans lequel elle nous est d'ordinaire livrée par les éditions collectives de Saint-Gelais (colonne de droite) peut en effet s'adresser à n'importe quel protecteur potentiel, qu'il s'agisse d'un homme ou d'une femme. Le vers initial met en balance la bonne ou mauvaise fortune que l'auteur – ou d'ailleurs n'importe quel lecteur qui voudrait utiliser ce poème pour accompagner un don de gants – peut attendre de celui ou de celle à qui il fait son offrande. Dans la version inédite livrée par le manuscrit Belin 370 en revanche, le v. 1 propose – certes à la faveur d'un jeu de mots ménageant la possibilité de conserver l'opposition entre malheur et bonheur – une alternative entre le « mal » et la figure, à peine voilée par le nom commun « la bonaventure », de mademoiselle de Saint-Léger elle-même. La note sur la blancheur des mains relevée au v. 3 continue de renforcer l'effet de personnalisation de la pièce, en soulignant la féminité de la destinataire.

Il nous est impossible là encore de savoir laquelle de ces versions a été composée en premier. Le fait que l'on ne trouve le quatrain à Saint-Léger que dans le manuscrit Belin 370, composé à la toute fin de l'existence de Mellin de Saint-Gelais, pourrait nous engager à penser que le poète s'empare assez tardivement, à la fin des années 1550, d'une pièce précédemment composée dont le texte initial lui paraît pouvoir fournir à peu de frais le patron d'une version aisément personnalisable. Mais l'on peut aussi bien considérer que le mouvement inverse s'est opéré, d'un poème très personnalisé vers un quatrain commodément réemployable en diverses occasions, et que c'est précisément cette souplesse de réemploi potentiel qui a fait la fortune de cette version plutôt que de l'autre dans les divers manuscrits qui la reprennent.

⁴⁴ Dans la poésie de Saint-Gelais, on trouve au moins sept autres pièces, en français ou en latin, accompagnant un don de gants. On peut aussi relever ce type de pièces chez Sainte-Marthe ou Salel, par exemple, dans la lignée d'une pratique déjà attestée chez Pétrarque.

On le voit, tirer le fil de Bonaventure de Saint-Léger dans la poésie de Mellin de Saint-Gelais, est donc loin d'être purement anecdotique. Les problèmes que soulèvent d'une part l'établissement d'un corpus unifié par le rapport à un nom, d'autre part le questionnement sur l'identification de la destinataire de ces pièces, mettent en lumière des caractéristiques esthétiques centrales pour aborder l'œuvre de Saint-Gelais. Loin de relever simplement d'une poésie courtoise, mettant en valeur l'esprit de leur auteur et visant à servir des intérêts sociaux, les vers de Saint-Gelais, si superficiels en apparence, s'articulent pourtant fréquemment à une complexe et profonde mise en question de la notion d'identité, qui passe notamment par une exploration poétique de tout l'éventail offert par les noms – le sien, comme ceux de dames homonymes, d'un saint ou encore d'un pair – exploration certes ludique mais plus profondément susceptible de remotiver le nom propre⁴⁵.

En outre, l'analyse des textes concernant Bonaventure de Saint-Léger nourrit la réflexion sur la façon dont il conviendrait d'éditer l'œuvre de Saint-Gelais : il apparaît que le plaquage d'une structure générique, que Marot et Ronsard ont contribué à imposer comme un modèle si pertinent qu'il semble aller de soi, n'est pourtant pas adapté à l'œuvre mouvante de notre poète. De façon générale, la linéarité indépassable du livre, au XVI^e siècle comme aujourd'hui, pose des difficultés pour rendre compte, avec le plus de justesse possible, de la multitude des liens que Saint-Gelais semble tisser, à la façon d'une toile, par des effets de composition et de recomposition, au sein de ses épigrammes comme dans la palette des relations que l'on peut établir d'un texte à un autre. Il est possible qu'une édition numérique adossée au recueil imprimé des œuvres de Saint-Gelais, permette en partie de restituer ces subtilités et de les rendre sensibles pour un lecteur contemporain. C'est en tout cas la piste que nous explorons dans la nouvelle édition des œuvres du poète que nous préparons.

Annexe 1 - Textes

Nous collationnons les textes sur le manuscrit Belin 370. Nous dissimilons les i/j ; u/v et introduisons des accents quand une ambiguïté est possible. Nous introduisons la ponctuation chaque fois que cela semble nécessaire.

Les onze pièces *infra* figurent au feuillet 114 du manuscrit, les six premières au *recto*, les cinq suivantes au *verso*. Nous présentons en regard des deux pièces ayant fait l'objet de réécritures leurs versions alternatives.

Les autres témoins consultés contiennent de nombreuses variantes graphiques non répertoriées ici. Les très rares variantes textuelles sont données en note.

- | | | |
|---|--|---|
| 1 | <p><i>De Bonaventura Ligerina</i>
 <i>Debuerat cui <u>sunt</u> bona <u>tot</u> <u>praesentia</u> <u>Virgo</u></i>
 <i>Non à venturis nomen habere bonis.</i></p> | <p><i>Mellini Sangel. de Bonaventura</i>⁴⁶
 <i>Debuerat cui <u>tot</u> bona <u>sunt</u> <u>praesentia</u> <u>Vates</u></i>
 <i>Non a Venturis nomen habere bonis.</i></p> |
| 2 | <p><i>De eadem</i>
 <i>Ne ductum a ligeri ligerinae credite nomen</i>
 <i>Numen ei majus, maius et omen inest.</i>
 <i>Vis illi est hominum mentes et corda ligandi</i>
 <i>Quare cur à te non Ligerina liger ?</i></p> | |
| 3 | <p>Ce n'est d'estre leigere, non,
 Que s' leiger a eu ce nom.
 Il vient d'avoir des legions</p> | |

⁴⁵ Nous suivons ici les « propositions » faites par François Rigolot dans l'introduction de son ouvrage *Poétique et onomastique : l'exemple de la Renaissance*, Genève, Droz, 1977, p. 21.

⁴⁶ La version de cette pièce adressée à Bonaventure Des Périers ne se trouve pas dans le ms. Belin 370. La leçon donnée ici est celle du ms. BnF Lat. 8139. Nous soulignons les variantes.

- D'amys en toutes regions.
 Mesme Amour se dict ordinaire
 De saint leiger legionaire.
- 4⁴⁷ **En des gantz de s^t leger nommée Bonaventure**
Le mal ou la bonaventure
 Que j'attens entre les humains
Est au pouvoir des blanches mains
 Dont ces gantz sont la couverture.
- En un gant**
Du malheur ou bonne advanture
 Que j'attenz entre les humains,
Le pouvoir est entre les mains
 Dont ces gantz sont la couverture.
- 5 **Dans les heures de s^t legier l'une des filles de la Royne**
 Amour venant en moy logger
 M'a si remply de s^t leiger,
 Que luy qui sait l'amiotomie⁴⁸
 N'y sçauroit renger aultre amye⁴⁹.
- 6 **Au Calendrier**
 S'il vous plaisoit marquer en teste,
 Un jour ordonné pour m'aymer,
 Je l'aurois pour une grand' feste,
 Mais point ne la vouldrois chaumer.
- 7 Mon espoir je funde et ma foy
 En Dieu, pour ce que je le doy.
 Après luy s'adressent mes vœux,
 A vous pour ce que je le veulx.
- 8 On a beau ailleurs me tenir
 Car comme un oysillon en caige
 Tend tousjours l'æsle à son boccaige,
 Ainsy veulx je à vous revenir.
- 9 **La mesme sur son nom qui est bonne aventure**
 Amour par sa mobilité
 Vouldroit que la leigereté
 Qui par st legier est promise
 Avec elle en mon cœur fut mise
 Mais j'ayme mieulx qu'il me procure
 L'heur que promet Bonaventure.
- 10 **Sur la Couverture de ses heures qui estoit de pappier pour les Conserver**
 Ce Papier est moins honoré
 Que le dedans peinct et doré,
 Mais ce n'est pas peu d'aventure
 De vous servir de couverture.
- 11 **Au commencement y avoit**

⁴⁷ Ce quatrain est attesté dans deux versions placées ici en regard l'une de l'autre. Le texte de la colonne de gauche n'est présent que dans le ms. Belin 370 et n'a jamais été imprimé. Celui de la colonne de droite se trouve au f. 29 v^o du même manuscrit mais également dans tous les mss. posthumes – BnF Fr. 878 (f. 71 v^o), Vaticane Reg. Lat. 1493 (f. 60 v^o), BnF Fr. 885 (f. 66 v^o), Vienne ÖNB 10.162 (f. 40 r^o) – et toutes les éditions imprimées (notamment celle de Stone, t. 2, p. 6). Nous soulignons les variantes.

⁴⁸ Il est probable que le copiste ne connaissait pas le mot « anatomie » que donne le seul autre témoin manuscrit, BnF Fr. 878.

⁴⁹ Le ms. BnF Fr. 878 donne ici « Scauroit renger une autre amye » au v. 4, leçon reprise par toutes les éditions imprimées. Cette variante est manifestement une erreur du copiste P.D.M.P car l'omission du « N'y » modifie profondément le sens du vers et la pièce devient étonnamment peu flatteuse pour Bonaventure de Saint-Léger. Or il est peu vraisemblable que cela ait été l'intention du poète.

Ces heures sont à celle à qui je suis.

Donner les peult, et changer ne la puis.

La douzième pièce de notre corpus est placée au sein de la série des quatrains adressés à Saint-Léger dans les mss. BnF Fr. 878, Vaticane Reg. Lat. 1493 et BnF Fr. 885 (tous postérieurs à la mort de Saint-Gelais) et dans toutes les éditions imprimées (Harsy, La Monnoye, Blanchemain et Stone) qui prennent, directement ou indirectement, le ms. BnF Fr. 878 comme base. Dans le ms. Belin 370, on ne la trouve pas sur le « feuillet Saint-Léger » mais un peu plus loin au f. 116 r°.

12 En celles⁵⁰ d'un aultre

De la grandeur de mes affections,
Autres Beutez n'approchent ne merites,
Et touteffois elles semblent petites,
Les mesurant à voz perfections.

La dernière pièce, au sujet de saint Bonaventure, se trouve au f. 109 v° du ms. Belin 370 et également dans les mss. BnF Fr. 878 (f. 75 r°), Vat. Reg. Lat. 1493 (f. 64 v°), BnF Fr. 885 (f. 71v°), Vienne ÖNB 10162, (f. 139 v°), BnF NAF 11688 dit « ms. Brantôme » (non consulté) et dans toutes les éditions imprimées (notamment celle de Stone t. 2, p. 22). Le premier vers est faux dans notre ms. témoin puisque le mot « unis » a été omis. Nous corrigeons d'après les autres témoins.

13 En un s^t cordelier Cardinal

Comme en ce s^t on veoit [unis] ensemble
Deux Ennemys, Richesse et pauvreté,
Ainsy, en une en qui tout bien s'assemble,
Joinctes se sont amour et chasteté.

Annexe 2 – Traitement du corpus dans les mss. posthumes et les éditions imprimées

Le tableau *infra* montre comment le corpus groupé sur un unique feuillet dans le ms. Belin 370 se trouve « éparpillé » dans les mss. posthumes et les éditions imprimées. Le dernier quatrain du corpus (n°13 de l'annexe 1) au sujet de saint Bonaventure n'est pas repris dans ce tableau. En effet dans le manuscrit Belin 370 même, il est nettement séparé du reste du corpus. Le traitement qui lui est réservé n'est donc pas comparable. La douzième pièce de la série, « De la grandeur de mes affections », est séparée des onze premières dans le ms. Belin 370 mais réintégrée au milieu des séries de quatrains du corpus dans les autres témoins. C'est pourquoi nous la conservons ici. Dans chaque colonne est indiqué le numéro de la pièce dans les séries organisées par genres. Cette numérotation est d'ailleurs attestée dans la plupart des sources. Dans les manuscrits qui ne sont pas triés par genres, nous relevons simplement la présence de la pièce par une croix (colonnes C et D).

Trois types d'appels de notes suivent le tableau. Ceux qui concernent les titres sont codés T1 et T2, ceux qui portent sur les pièces, i et ii. Enfin les sources codées en lettres capitales, de A à I dans la première ligne du tableau, font l'objet d'une rapide présentation.

Manuscrit Belin 370 f. 114 r° et v°	A	B	C	D	E	F	G	H
	878	Vat 1493 885 s°1	842 885 s°2	Lat. 8138 Lat. 8139	Harsy 1574	LM 1719	PB 1873	Stone 1995
<i>De Bonaventura Ligerina</i> <i>Debuerat cui sunt bona tot</i> <i>praesentia Virgo</i>	-	-	-	X	-	Latin 10	Latin 8	-

⁵⁰ Le pronom « celles » désignent ici les « heures ».

De eadem <i>Ne ductum a Ligeri Ligerinae credite nomen</i>	-	-	-	X	-	Latin 11	Latin 9	-
Ce n'est d'estre leigere, non	T1 Sizain 11	Sizain 8	-	-	T1 Sizain 11	T1 Sizain 11	T1 Sizain 11	T1 Sizain 11
En des gantz de s^t leger nommée Bonaventure Le mal ou la bonaventure	-	-	-	-	-	-	-	-
Dans les heures de s^t legier l'une des filles de la Royne Amour venant en moy logger	Quatrain 59	-	-	-	Quatrain 54	Quatrain 54	Quatrain 52	Quatrain 57
Au Calendrier S'il vous plaisoit marquer en teste ⁽ⁱ⁾	Quatrain 60	Quatrain 60	-	-	Quatrain 55	Quatrain 55	Quatrain 53	Quatrain 58
Mon espoir je funde et ma foy ⁽ⁱⁱ⁾	Quatrain 61	Quatrain 61	-	-	Quatrain 56	Quatrain 56	Quatrain 54	Quatrain 59
On a beau ailleurs me tenir	Quatrain 62	Quatrain 62	-	-	Quatrain 57	Quatrain 57	Quatrain 55	Quatrain 60
La mesme sur son nom qui est bonne aventure Amour par sa mobilité	-	-	T2 X	-	-	-	T2 t. 3, p. 114	T2 Sizain 15
Sur la Couverture de ses heures qui estoit de pappier pour les Conserver Ce Papier est moins honoré	Quatrain 64	Quatrain 64	-	-	Quatrain 59	Quatrain 59	Quatrain 57	Quatrain 62
Au commencement y avoit Ces heures sont à celle à qui je suis	-	-	-	-	-	-	-	-
De la grandeur de mes affections	Quatrain 63	Quatrain 63	-	-	Quatrain 58	Quatrain 58	Quatrain 56	Quatrain 61

Nouveaux titres donnés aux pièces par les copistes successifs :

- (T1) P.D.M.P. donne à la pièce le titre « De S^t Leger l'une des filles de la Royne ». Ce titre sera repris par tous les éditeurs successifs de Saint-Gelais.
- (T2) Le copiste du BnF Fr. 842 donne à la pièce le titre « A S^t legier l'une des filles de la Royne sur son nom qui est bonaventure ». Ce titre est repris par Blanchemain puis Stone.

Informations complémentaires sur certaines pièces du tableau :

- (i) Ce texte se trouve également dans les manuscrits suivants, non mentionnés dans notre tableau :
- a. ms. Bérès n°62 / Sourget n° 22, f. 10 v° – ce manuscrit est détenu en mains privées. Il est décrit par Paola Cifarelli dans son article « Autour de quelques poèmes de Mellin de Saint-Gelais », *Original et originalité. Aspects*

historiques, philologiques et littéraires, éd. Olivier Delsaux et Hélène Haug, Louvain, Presses de l'Université de Louvain, 2012, p. 33-43 ;

- b. ms. BnF NAF 11688 dit « ms. Brantôme », pièce 224 de l'édition d'Étienne Vaucheret (Brantôme, *Recueil des Dames, poésies et tombeaux*, Paris, Nrf-Gallimard, La Pléiade, 1991), p. 857 ;
- c. ms. BnF Fr. 19145, f. 8 r° – ce manuscrit plus tardif que les précédents a été copié au XVII^e siècle, et propose une vingtaine de poèmes de Saint-Gelais puisés à la source de l'édition imprimée de 1574.

(ii) Cette pièce est également présente dans le manuscrit Bérès n°62 / Sourget n° 22, f. 10 r°.

Présentation rapide des sources citées dans le tableau :

- (A) Manuscrit BnF Fr. 878 copié par P.D.M.P en 1563. Il est organisé par genres.
- (B) Manuscrits Vaticane Reg. Lat. 1493 et BnF Fr. 885 première section (f. 1 à 164) qui en est la copie. Le premier a été composé après 1559, le second après 1569. Ils sont organisés par genres et leur contenu est très similaire à celui du BnF Fr. 878.
- (C) Manuscrits BnF Fr. 842 et BnF Fr. 885 deuxième section (f. 165 à 218) qui en est la copie. Le premier a été composé vers 1569, le second est nécessairement plus tardif. Le premier copiste semble sélectionner, dans une source que nous n'avons pas identifiée, toutes les pièces, sans distinction de genres, qui ne figurent pas dans la première section du ms. BnF Fr. 885.
- (D) Manuscrit BnF Lat. 8139 copié c. 1564-1567. Ce manuscrit contient aux f. 107-111 une section dédiée aux *epigrammata* de Saint-Gelais. C'est à partir de cette source que La Monnoye constitue la quasi-intégralité de la section de pièces latines de son ouvrage. Le manuscrit BnF Lat. 8138 copié c. 1565-1573 contient également une section similaire (f. 65 à 70) qui semble être une copie partielle du manuscrit précédent.
- (E) *Œuvres poétiques de Mellin de S. Gelais*, Lyon, Antoine de Harsy, 1574 (réimprimé à Lyon en 1582 et à Paris en 1656). Cette édition s'appuie principalement sur le ms. BnF Fr. 878.
- (F) *Œuvres poétiques de Mellin de S. Gelais. Nouvelle édition augmentée d'un très grand nombre de Pièces Latines et Françaises*, éd. Bernard de La Monnoye, Paris, s.n., 1719.
- (G) *Œuvres complètes*, éd. Prosper Blanchemain, Paris, Bibliothèque Elzévirienne, 3 tomes, 1873. Toutes les pièces du corpus Saint-Léger sont contenues dans le tome 2 à l'exception du sizain « Amour par sa mobilité » qui figure dans le tome 3.
- (H) *Œuvres poétiques françaises*, éd. Donald Stone Jr., 2 vol., Paris, STFM, 1993 et 1995. Toutes les pièces du corpus Saint-Léger se trouvent dans le tome 2 sans pour autant se suivre.